



[ffgym35.secretariat@wanadoo.fr](mailto:ffgym35.secretariat@wanadoo.fr)

Objet : compétition départementale équipe Fed A GAF

Dates : Les 28 et 29 Janvier 2023

Lieu : Complexe sportif Rémi Berranger – 12 rue de la Croix aux Potiers, 35131 Chartres de Bretagne.

Vous trouverez en pièce jointe l'organigramme prévisionnel. L'organigramme nominatif et la répartition du jury vous seront communiqués dans les prochains jours.

Quelques informations :

- Les réunions de juges se feront dans la salle à l'étage.
- En cas d'absence de juge « club » une amende de 305€ sera appliquée (brochure réglementation technique Page 67).
- L'échauffement articulaire se fera dans la salle de danse.
- Un contrôle des licences sera effectué lors de l'échauffement articulaire. Une pénalité de 1 point pourra être appliquée en cas de non présentation pour les gymnastes (brochure réglementation technique Page 65). Une amende de 50€ pourra être appliquée en cas de non présentation de la licence pour les entraîneurs (brochure réglementation technique Page 66)
- Prévoir 15 à 20 minutes d'avance ou de retard pour chaque rotation.

Nous vous rappelons que les droits d'engagement doivent être réglés **entre J-10** (date limite des forfaits) et **J-3** (délai de traitement bancaire des virements) de la date de compétition. Comme indiqué lors de l'assemblée générale, aucun gymnaste ne sera autorisé à concourir si les droits d'engagement ne sont pas réglés dans les délais impartis par son club."

**Mme QUÉAU Anne-Emmanuelle**  
**Présidente du CD35 gymnastique**